

Aux parents de nos élèves

Bure, le 27 mai 2013

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Par ce courrier, nous souhaitons vous rappeler le calendrier et les modalités d'organisation de cette fin d'année, inviter les parents d'élèves de sixième année à la proclamation des résultats du

lundi 24 juin 2013 à 18 h

et les parents d'élèves des autres années à la réunion de remise des bulletins du

mercredi 26 juin 2013 de 15 h à 18 h.

1 Calendrier

- *Vendredi 7 juin* – Fiche de résultats pour les élèves de la 3^e à la 6^e.
- *Du lundi 10 (8 h 30) au jeudi 20 juin (12 h)* – Session des 2^e et 3^e degrés.
- *Jeudi 13 juin* – Épreuve commune externe en mathématique pour les élèves de 2^e. Cours suspendus l'après-midi, afin de permettre la préparation de l'épreuve de français.
- *Vendredi 14 juin* – Épreuve commune externe en français pour les élèves de 2^e. Cours normaux l'après-midi.
- *Vendredi 14 juin* – Fiche de résultats pour les élèves de 1^{re} et 2^e.
- *Du lundi 17 (8 h 30) au vendredi 21 juin (12 h)* – Session du 1^{er} degré.
- *Vendredi 21 juin* – Délibérations (3^e degré).
- *Lundi 24 juin* – Délibérations (2^e degré).
- *Lundi 24 juin (18 h)* – Proclamation des résultats des rhétoriciens.
- *Mardi 25 juin* – Délibérations (1^{er} degré).
- *Mercredi 26 juin (15 h-18 h)* – Remise des bulletins et rencontre parents-professeurs.
- *Jeudi 27 juin (8 h 30-12 h, ou sur rendez-vous)* – Réception des éventuels recours contre les décisions des conseils de classe.
- *Vendredi 28 juin* – Traitement des éventuels recours.
- *Lundi 1^{er} juillet* – Début des vacances d'été.

La rentrée scolaire 2013-2014 se fera le lundi 2 septembre 2013 pour les élèves de 1^{re} et le mardi 3 pour les autres classes.

2 Organisation

Conformément à l'horaire remis aux élèves et dont vous trouverez une copie en annexe, les **examens écrits** ont toujours lieu le matin et durent de 2 à 4 heures. Avec l'accord de ses parents, l'élève peut passer à domicile le temps qui les précède ou qui les suit. Tous les élèves restent dans le local d'examen pendant tout le temps prévu.

En ce qui concerne les **examens oraux**, l'élève est informé avant la session de l'heure approximative de son passage. S'il ne rentre chez lui qu'après l'oral, il attend son tour dans le local prévu à l'horaire. Un seul élève attend son tour dans le couloir, devant le local d'examen.

À l'exception des jours auxquels des oraux sont organisés, les **après-midi** sont réservés à l'étude. Les élèves peuvent, au choix des parents, étudier à la maison ou à l'école.



Une **étude surveillée** sera organisée au Collège tous les jours, sauf le mercredi, de 12 h 45 à 16 h 15. Merci de nous signaler rapidement par une note écrite à remettre au secrétariat si vous souhaitez que votre fille ou fils y reste. À défaut, nous considérerons que vous l'autorisez à rentrer dès que les examens du jour sont terminés.

En dehors des heures d'examen, les élèves doivent se trouver dans le local d'étude prévu pendant tout leur temps de présence à l'école.

Ceux qui n'étudieraient pas au Collège doivent regagner leur domicile sans perdre de temps par les moyens de transport habituels. Ces moyens de transport seront attendus en étude. Les parents qui viendraient rechercher un élève durant la journée sont invités à le reprendre dans la cour du Collège. Nous ne permettrons pas aux élèves de quitter l'école pour gagner un lieu de rendez-vous dans le village ou sur le chemin du retour.

Les **TEC** appliqueront l'horaire 'examens' du lundi 10 au vendredi 21 juin inclus. Durant cette période, des services seront assurés le midi sur les trajets scolaires tous les jours de la semaine.

Pour ne pas être débordé par des demandes d'**appels téléphoniques**, le secrétariat n'autorisera en principe aucune communication des élèves vers leur famille. Une lecture attentive de l'horaire devrait permettre à chacun de prévoir l'heure de retour.

3 Fraude

Les élèves qui seront pris en flagrant délit de **fraude à un examen** ne pourront, en juin, être sanctionnés par un renvoi d'un jour comme au 1^{er} trimestre. La seule sanction possible est ici l'annulation de l'épreuve avec toutes ses conséquences : échec en fin d'année si cette cote nulle s'ajoute à d'autres cotes négatives ou ajournement à la session de septembre.

Les professeurs seront particulièrement attentifs au risque de fraude au moyen de smartphones, iPod et appareils similaires. Ils pourront demander aux élèves de les déposer sur leur bureau avant le début d'un examen.

4 Recours

Les éventuels **recours contre une décision du conseil de classe** seront entendus le jeudi 27 juin de 8 h 30 à 12 h ou, ce même jour, sur rendez-vous à prendre par téléphone. Ils seront traités le 28 juin. Les décisions seront communiquées dans l'après-midi du 28 juin.

Les procédures de recours internes et externes sont décrites au titre 4.5 du Règlement des études du Collège. Ce document vous a été remis à l'inscription. Si vous n'en disposez plus, notre secrétariat vous en fournira volontiers une copie. Il peut également être trouvé sur notre site Internet (www.dalzon.be, Présentation/Textes de référence/Documents de base).

En ce qui concerne les recours externes, l'Administration souhaite qu'ils soient introduits au moyen d'un formulaire que nous tenons à votre disposition. Elle nous demande également de préciser que le Conseil de recours ne peut demander à un établissement scolaire d'accorder à un élève des examens de repêchage.

5 Archives

Le contrôle et l'archivage des documents des élèves se feront le jeudi 20 juin de 11 h à 12 h (élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e) et le vendredi 21 juin de 11 h à 12 h (élèves de 1^{re} et 2^e).

Tous les élèves doivent donc être présents au moment prévu avec tous leurs documents. Ceux-ci (cours, travaux à domicile, contrôles et journal de classe) seront vérifiés par les titulaires. S'ils sont manifestement incomplets, ils devront être mis en ordre le lundi 24 et, au besoin, le mardi 25 juin.

Après contrôle, les élèves repartiront avec leurs documents de l'année, emballés dans des sacs à archives fournis par l'établissement.



Ces documents devront être conservés chez vous, intacts et complets, jusqu'à l'obtention, chez nous ou ailleurs, du Certificat d'enseignement secondaire supérieur (généralement un an après la fin de la sixième année). Ils doivent être tenus à disposition de l'Inspection, susceptible de les contrôler à tout moment.

6 Livres

Le dernier jour des examens, pendant l'heure réservée au contrôle des documents, nous reprendrons également les manuels des élèves pour autant qu'ils soient dans un état correct. Pour des raisons d'organisation, aucun manuel ne pourra être repris à un autre moment.

Les cautions déposées pour ces livres seront déduites de la facture des livres 2013-2014. Merci de nous laisser un numéro de compte auquel effectuer un virement si l'élève quitte l'école.

Les élèves qui souhaiteraient reprendre leurs livres (échec ou deuxième session) doivent impérativement le faire avant le mercredi 26 juin à midi. Ils s'adresseront à M. Mouton.

La bourse aux livres se fera le mercredi 26 juin à partir de 13 h 30 dans le local B002.

7 Année scolaire 2013-2014



Merci de nous faire parvenir vos **réinscriptions et choix d'options** éventuels pour le vendredi 28 juin au plus tard. Vous nous aiderez ainsi à organiser efficacement l'année scolaire 2013-2014. Vous avez bien entendu également la possibilité de les remettre immédiatement aux titulaires lors de la réunion de parents du mercredi 26 juin si vos décisions sont déjà prises à ce moment.

La journée d'accueil des élèves de 1^{re} année aura lieu le lundi 2 septembre 2013. Elle débutera à 9 h 45, heure à laquelle nos nouveaux élèves et leurs parents sont attendus dans la cour de l'établissement. La rentrée des autres classes est fixée au mardi 3 à 8 h 30.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu accorder à ce courrier, souhaite à tous de récolter durant cette session de juin le juste fruit de son travail de l'année et vous fixe rendez-vous au lundi 24 juin à 18 h pour les rhétoriciens ou au mercredi 26 entre 15 h et 18 h pour les élèves des autres classes.

Benoît Strépenne
Directeur